



Rapport d'activité 2024

N°9



Générateur participatif d'énergies

Sommaire

pour trouver sa route

Le mot du Président

1

pour témoigner sur une année de fonctionnement

Une mission

2

pour développer les énergies renouvelables

Carte d'identité

4

pour rencontrer le Conseil d'administration

En bref

5

pour tout savoir d'un coup d'œil

Grand angle

6

Pour visualiser tous les projets de la SEML

Éolien

8

pour utiliser l'énergie du vent

Photovoltaïque

10

pour utiliser l'énergie du soleil

Les chiffres

13

pour faire les comptes

Directeur de la publication

Jean-Michel Jeannin

Dépôt légal en cours

Tirage

250 exemplaires - Juillet 2025

Crédits photographiques

© SEML Côte-d'Or Énergies
sauf mention contraire

Le mot du Président

pour témoigner sur une année de fonctionnement

**Développer
les énergies
renouvelables** pour
réussir la transition
énergétique locale



La SEML poursuit son développement à la meilleure vitesse possible compte-tenu des nombreuses contraintes. Une vingtaine de centrales photovoltaïques en toiture sont en service et un partenariat avec le Département va permettre de développer d'autres centrales sur ses bâtiments notamment.

Côté sol, les premiers coups de pioche du parc des Grandes Terres ont résonné à Labergement-les-Seurre. La mise en service est prévue à l'automne 2025. Les autres projets poursuivent leur développement.

Du côté de l'éolien, c'est le cœur lourd que le Conseil d'administration a décidé d'abandonner le projet des Rives de Saône. Et celui de l'Orée des Bois subit des recours de la part d'associations et d'une commune, une procédure classique pour ce type de projet.

La SEML travaille également sur le sujet de la mobilité, encore plus impactant en CO₂ que la production d'électricité. Cependant, il est vrai, qu'elle se heurte parfois à bon nombre d'obstacles : législatifs, administratifs, financiers. Et ce alors que la transition

énergétique est plus que jamais d'actualité à l'échelle des territoires. La raison d'être de la SEML reste la production, la distribution et la vente d'énergie produite à partir de sources renouvelables afin de contribuer à son niveau à la diminution des gaz à effet de serre. Contrairement à d'autres, le point fort de la SEML est et restera la constitution de projets en concertation avec les acteurs du territoire. J'y mets un point d'honneur. Nous bâtissons une stratégie de développement qui répond aux besoins : mise à profit des zones d'accélération des énergies renouvelables définies par les communes, prospection sur des sites dégradés pour le solaire, opportunité de développer des projets agriphotovoltaïques ou des petits projets au sol par « grappe ». Nous nous entourons de partenaires partageant nos valeurs. Ainsi, nos projets reflètent l'âme de notre territoire et sa volonté à mener une transition énergétique en adéquation avec ses besoins et avec l'aide de ses ressources locales.

Une mission

pour développer les énergies renouvelables

À l'heure des choix qui conditionnent la transition énergétique, la Société d'Économie Mixte Locale (SEML) Côte-d'Or Énergies développe, construit, investit et exploite des centrales de production d'énergie décentralisée à partir de sources renouvelables : éolien, photovoltaïque au sol ou en toiture, méthanisation ou encore hydroélectricité. Elle peut également distribuer et vendre de l'énergie, notamment en faveur de la mobilité propre. Elle œuvre sur les territoires de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône.

Alors que l'urgence climatique ne cesse de se préciser, la SEML Côte-d'Or Énergies ambitionne de développer des projets d'énergies renouvelables sur le territoire permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et répondant ainsi aux objectifs nationaux et régionaux.

Elle propose un modèle économique

qui fait le choix de valoriser des ressources locales et renouvelables tout en reversant les bénéfices au territoire. Entreprise privée issue d'un partenariat entre des acteurs publics et privés, elle combine les points forts de ces deux mondes : recherche de l'intérêt général (activités et bénéfices générés au profit des habitants), recherche de la cohésion entre les intérêts d'un projet et les besoins du territoire (construction d'un bouquet énergétique adapté aux ressources et aux besoins du territoire), recherche de l'innovation et de la performance. Les projets de la SEML sont ainsi conditionnés à la politique énergétique locale. Les implantations sont décidées en concertation avec les différents acteurs du territoire, notamment les élus municipaux, et répondent aux besoins d'un indispensable mix énergétique.

La SEML Côte-d'Or Énergies

permet de renforcer l'appropriation des projets en assurant une concertation de chacun des acteurs du territoire : élus, institutionnels, entreprises, associations, habitants. Tous peuvent ainsi s'investir dans l'avenir énergétique de leur territoire. Cette méthode, qui fait la part belle à l'échange et à la transparence, assure une meilleure acceptabilité des projets. La structuration de la SEML lui permet de créer des filiales et offre la possibilité aux collectivités, aux acteurs privés concernés et aux citoyens de participer financièrement aux projets en devenant actionnaires. Ainsi, ils deviennent acteurs des projets énergétiques de leur territoire. Outil d'investissement et de développement de projets de grande ampleur, elle participe à l'émergence d'une filière créatrice d'emplois et de retombées économiques locaux.

Une mission pour développer les énergies renouvelables



CAPITAL SOCIAL : 7 840 000 €

COLLÈGE PUBLIC DES ACTIONNAIRES



**3 850 000 €
(49,10 %)**



**900 000 €
(11,50 %)**



**300 000 €
(3,80 %)**

COLLÈGE PRIVÉ DES ACTIONNAIRES



**1 950 000 €
(24,90 %)**



**620 000 €
(7,90 %)**



**80 000 €
(1,00 %)**



**80 000 €
(1,00 %)**



**40 000 €
(0,50 %)**



**20 000 €
(0,30 %)**

NOS FILIALES



PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

**SAS PARC
DES GRANDES
TERRES**
(Labergement-
les-Seurre-21)

**SAS PARC
DES ROCHES
BLEUES**
(Courchaton-70)

**SAS PARC
D'ENTRE LES
DEUX COMBES**
(Poiseul-la-Grange
-21)

**SAS PARC
DE PRALANUM**
(Prâlon-21)

**SAS PARC
DU TOIT
DU MONDE
OCCIDENTAL**
(Meilly-sur-Rouvres
et Maconge-21)

**SAS PARC
DE GRAND PLAIN
DE SOLEIL**
(Chaux-la-Lotière
-70)



PHOTOVOLTAÏQUE TOITURE

BF ÉNERGIE
Spécialisée dans
le développement
et l'exploitation
de centrales
photovoltaïques en
toiture

**CÔTE-D'OR
SOLAIRE**



ÉOLIEN

**SAS PARC
DE L'ORÉE
DES BOIS**
(Cérilly)

PARTICIPATION DANS D'AUTRES SEML



Carte d'identité

pour rencontrer le Conseil d'administration

3 Conseils d'administration et 1 Assemblée générale Ordinaire et 1 Assemblée générale Extraordinaire ont eu lieu en 2024.

Le 29 mai, le Conseil d'administration prévoit une augmentation de capital en 2025 à hauteur de plus de 4,8 millions d'euros, lui permettant de construire ses premiers projets d'énergies renouvelables et de reconstituer ses fonds propres.

Le 19 juin, l'Assemblée générale Extraordinaire décide de poursuivre les activités de la SEML et approuve l'augmentation de capital pour 2025.

Le 29 mai,

le Conseil d'administration renouvelle la convention de mise à disposition de moyen avec le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or.

Le 1^{er} octobre,

le Conseil d'administration approuve la nomination de Lucas Boiteux à la place de Francis Viennet en tant que représentant de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Bourgogne-Franche-Comté. Une future AGO en 2025 aura la charge de ratifier cette décision.

4

Composition du Conseil d'administration



Jacques Jacquenet
Président
(Président du SICECO)



Christine Seguin-Voye
(SICECO)



Luc Baudry
(SICECO)



Bruno Bethenod
(SICECO)



Claude Fontaine
(SICECO)



Pascal Grappin
(SICECO)



Jean-Noël Mory
(SICECO)



Stéphanie Modde
(Conseil régional)



Pascal Gavazzi
(SIED 70)



Sophie Diemunsch
(Banque des Territoires)



Christian Euler
(Banque des Territoires)



Christophe Jouglet
(SICAE EST)



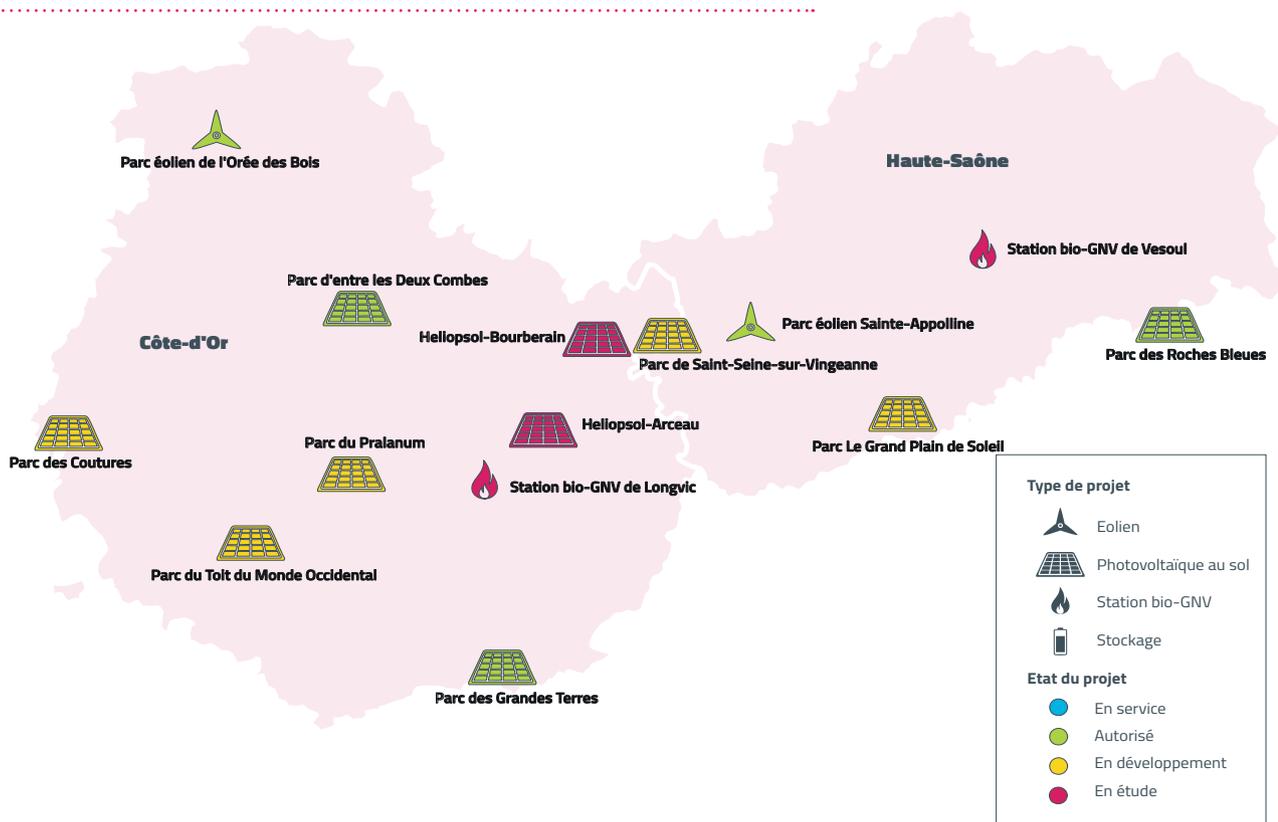
Lucas Boiteux
(Caisse d'Épargne)



Tiphaine Dhulst
(Crédit Agricole)

Grand angle

Pour visualiser tous les projets de la SEML



Éolien

58 MW

- Parc éolien de l'Orée des Bois situé dans le Châtillonnais (21). 4 éoliennes autorisées pour une puissance de 18 MW. Mise en service 2029
- Parc éolien Sainte Apolline situé en Haute-Saône. 5 éoliennes autorisées pour une puissance de 15 MW. Mise en service 2027
- Un projet en développement pour une puissance de 15 à 25 MW

Photovoltaïque en toiture

8,2 MWc

- 16 centrales en fonctionnement pour un total de 3,2 MWc via la filiale BF Energie
- Création d'une filiale « Côte-d'Or Solaire » avec le Département de Côte-d'Or et la CDC ciblant les collèges, les bâtiments du SDIS et des collectivités (30 projets soit 5 MWc à horizon 2029)

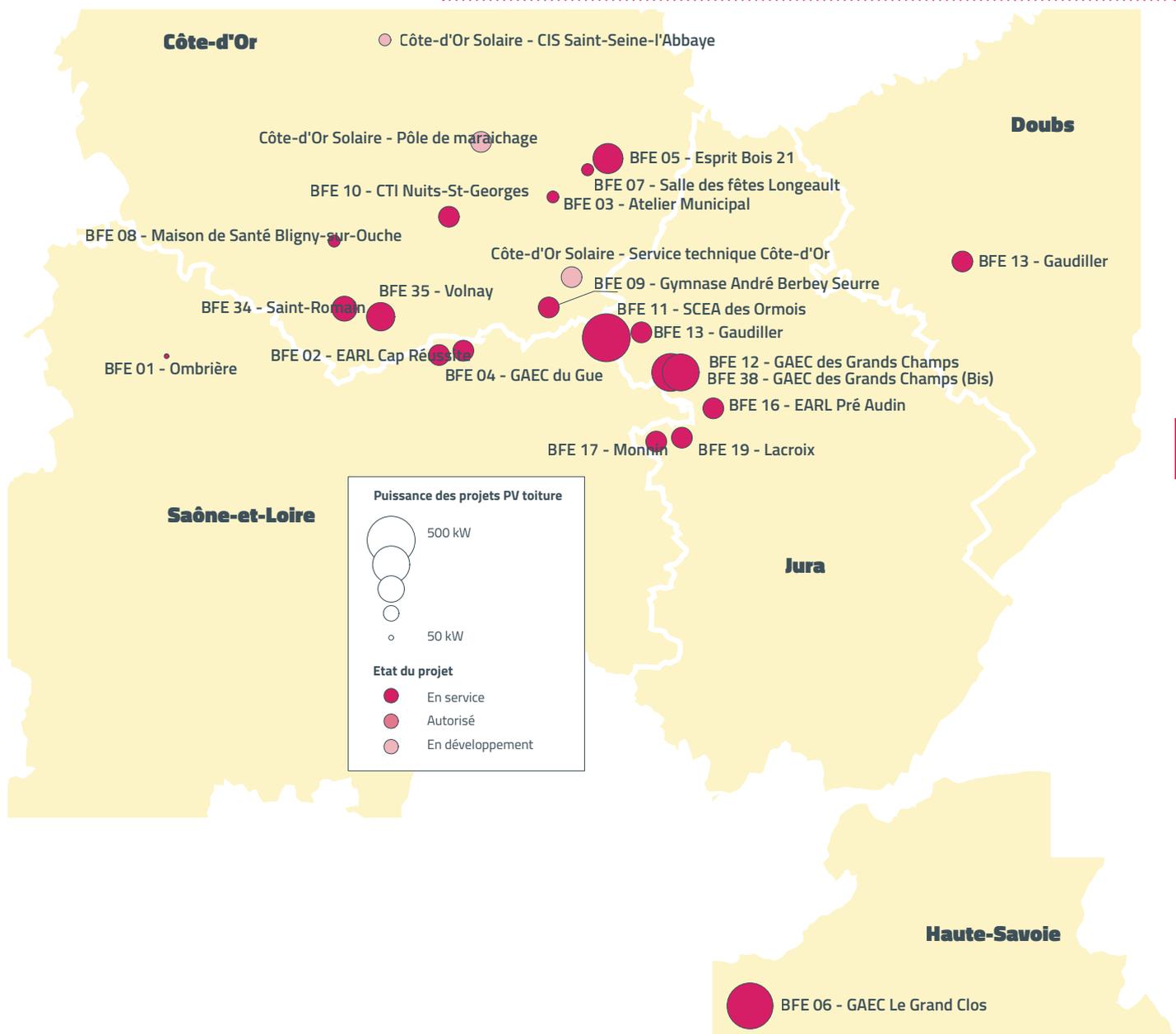
Photovoltaïque au sol

49 MWc

- Parc des Grandes Terres, 5 MWc, à Labergement-lès-Seurre (21). Mise en service 2025
- Parc des Roches Bleues, 4 MWc, à Courchaton (70). Mise en service 2025
- Parc d'Entre les Deux Combes, 4 MWc, à Poiseul-la-Grange (21). Autorisé
- 5 projets en développement pour un total de 36 MWc

Grand angle

Pour visualiser tous les projets de la SEML



Éolien

Pour utiliser le souffle du vent

Parc éolien de l'Orée des bois : des recours sont déposés

Le 29 novembre 2023, après plus de 2 ans d'instruction, le préfet de la Côte-d'Or signait un arrêté autorisant partiellement le projet éolien de l'Orée de 4 éoliennes et 1 poste de livraison électrique, situés sur la commune de Cérilly. Par rapport au projet initial, les deux éoliennes situées sur la commune de Sainte-Colombe-sur-Seine ont été supprimées en raison notamment de leur situation dans le périmètre du Parc National de Forêts qui avait émis un avis défavorable (bien qu'une telle activité ne soit pas interdite dans l'aire optimale d'adhésion et impossible en cœur de parc).

En mars 2024, 4 associations et la commune de Balot enregistrent des recours auprès de la Cour Administrative d'Appel (CCA) de Lyon. Les principaux arguments avancés sont les effets sur le paysage, la faune et les conséquences touristiques. La décision de la CAA est attendue pour 2025.

8



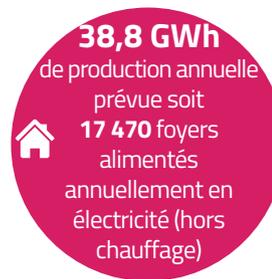
Permanence publique pour présenter le projet et concerter les habitants - Novembre 2019

Des retombées locales positives

Le projet permet de participer à l'économie locale grâce à la création d'emplois directs (entreprises de travaux, techniciens éoliennes, ...) et indirects (restaurants, hôtels, notaires, ...). De plus, les actionnaires publics et privés de la SEML Côte-d'Or Énergies étant locaux (le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, la Région Bourgogne Franche-Comté...), les retombées de l'investissement profiteront au territoire.

Toutes les études ont été réalisées et toutes les concertations ont été menées afin de déterminer la bonne implantation du projet.

En chiffres : le parc éolien de l'Orée des Bois



Du côté des Rives de Saône

Le 7 mars, la CAA de Lyon rejette la requête que la SEML avait formulée contre l'arrêté préfectoral de rejet pris par la Préfecture en mars 2023. Cette dernière avait pris la décision suite à un avis défavorable de la DGAC qui pourtant était favorable au début du projet.

Les administrateurs de la SEML décident le 29 mai d'abandonner le projet. Les promesses de bail sont restituées et la société de projet est dissoute.

Du côté du projet éolien CE Sainte Appolline « Entre Saône et Salon »

La SEML réfléchit à l'opportunité d'acheter ce parc situé en Haute-Saône en partenariat avec le SIED70, territoire d'énergie de la Haute-Saône, la SICAE Est, Jurascic et 4 communes. Le 25 novembre, le projet est purgé de tous recours c'est-à-dire que la construction va pouvoir débuter. En 2025, il s'agira de discuter du montant de l'investissement avec le développeur

Éolien Pour utiliser le souffle du vent

Total énergies.

Un nouveau projet sur la commune d'Ampilly-les-Bordes

Démarchée par plusieurs développeurs éoliens, la commune a choisi la SEML pour poursuivre l'étude de faisabilité d'un projet éolien sur son territoire. Consciente des enjeux forts que représente le développement d'un tel projet, la SEML a d'abord proposé d'évaluer la faisabilité du projet en recueillant les recommandations des services de l'État, en mesurant les risques à prendre quant au lancement du développement du projet, en informant la commune et les partenaires en toute transparence. Ainsi, il sera plus facile pour l'ensemble des acteurs de prendre des décisions éclairées et partagées.

Pour ce projet, la SEML a pris attache avec GEG ENeR afin de réfléchir à un co-développement.

Photovoltaïque

pour utiliser l'énergie du soleil

Lancement des travaux pour le Parc photovoltaïque des Grandes Terres à Labergement-les-Seurre (21)

Début septembre, la SEML, GEG EneR et la commune de Labergement-lès-Seurre donnent officiellement le coup d'envoi des travaux du parc photovoltaïque des Grandes Terres.

Pour rappel, abandonné depuis quelques années, le site de Labergement-lès-Seurre, remplissait tous les critères pour accueillir une centrale photovoltaïque au sol : ancien de site de concassage, terrain non cultivable.

Un peu plus de 10 mois de travaux

Les travaux se poursuivront jusqu'à l'été 2025. Ils consistent principalement à la préparation du terrain, à l'installation des modules photovoltaïques, au raccordement et à la sécurisation du site. Les entreprises participant aux travaux sont Eiffage et Pelichet TP.

Durant les travaux et la durée de vie du parc, diverses mesures en faveur de la biodiversité sont mises en place : suivi écologique de chantier, gestion des produits polluants, pas d'artificialisation des sols, création de deux mares pour favoriser le développement de diverses espèces et de haies constituées de végétaux locaux, ...



Travaux en cours pour le Parc photovoltaïque des Grandes Terres - Labergement-les-Seurre (21)

Le projet en chiffres

8 112 panneaux solaires installés sur 5 hectares

4,9 MWh de puissance

5,7 GWh d'énergie produite

Environ 1 420 foyers alimentés en électricité (hors chauffage) et 1 550 tonnes d'émissions de CO₂ rejetées en moins dans l'atmosphère soit l'équivalent de 870 vols aller-retour Paris-New-York

4,2 millions d'euros d'investissement

Centrales photovoltaïques au sol

7 projets fin 2024
40 MWc de puissance à installer

Environ 9 500 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)

La SEML réfléchit au lancement d'une « Grappe petits PV sol » afin de développer des petites centrales d'environ 1 MWc/1 hectare par projet pour un total d'environ 5/6 MWc. Elle s'associe à Egréga et EH2.

Photovoltaïque pour utiliser l'énergie du soleil

Les projets de centrales photovoltaïques au sol en développement

- Le **parc photovoltaïque des Roches Bleues à Belles-Fontaine** - anciennement Courchaton (70) est proche d'entrer en construction (début 2025). Les développeurs sont la SEML, le SIED 70, territoire d'énergie Haute-Saône, la SICAE EST et la commune. Ils ont souhaité l'entrée au capital d'Énergies Partagée Investissement à hauteur de 10 % afin de permettre une campagne d'investissement citoyen pour ce projet.
- Le permis de construire du **parc photovoltaïque d'Entre les Deux Combes à Poiseul-la-Grange (21)** en co-développement avec GEG ENeR est obtenu le 4 août. Cependant, le raccordement du parc sur le poste source de Poiseul-la-Grange est techniquement impossible. La SEML doit attendre une libération d'injection liée à la création du nouveau poste source Côte-d'Or Centre.
- Le 10 avril, la communauté de communes Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche, la SEML et GEG ENeR signent les statuts de la société chargée de construire et d'exploiter la **centrale photovoltaïque du toit du monde occidental**. De nombreux échanges ont lieu afin de déterminer l'impact du projet sur les zones humides. Les décisions sont attendues en 2025.
- Le **parc photovoltaïque de Pralanum à Prâlon (21)** en co-développement avec Enercoop et la commune est revu en projet agrivoltaïque suite aux évolutions réglementaires. En 2024, de nouvelles études sont lancées afin de concevoir ce nouveau projet pour un dépôt de la demande d'autorisation en juillet 2025.
- À **Chaux-la-Lotière (70)** : l'étude d'impact est bouclée en 2024 pour ce projet situé sur 6 hectares de friches appartenant à la commune, en co-développement avec le SIED 70, avec une participation de la communauté de communes et de deux communes.
- Lancement de l'étude d'impact au printemps pour le projet de La-Roche-En-Brenil. Le dépôt du permis de construire est envisagé pour septembre 2025.
- En décembre, la SEML, avec GEG ENeR lance une étude d'impact pour un nouveau projet de parc photovoltaïque à **Saint-Seine-sur-Vingeanne (21)**.

Photovoltaïque

pour utiliser l'énergie du soleil

La SEML poursuit le développement et l'exploitation de centrales photovoltaïques en toiture. Sa filiale BF Énergie devrait, à terme, disposer d'un portefeuille de 21 centrales d'une puissance totale de 3,2 MWc.

Le 13 juin, la SAS Côte-d'Or Solaire, constituée du Conseil Départemental (49%), de la Banque des territoires (36%) et de la SEML Côte-d'Or Énergies (15%), est créée. Dans le cadre du « Grand plan solaire » du Département, elle permettra de développer des centrales photovoltaïques en toiture sur son patrimoine et sur celui d'autres partenaires comme les communes ou le SDIS.

Fin juin, une consultation (construction et maintenance) est lancée afin de réaliser les premiers projets identifiés. L'entreprise RM Facilities est retenue pour la construction de 4 centrales photovoltaïques sur les toits :

- d'un pôle de maraîchage à Perrigny-les-Dijon
- d'un bâtiment des services techniques à Pagny-le-Château
- d'un centre d'incendie et de secours à Saint-Seine-L'Abbaye
- d'un hangar municipal à Meloisey



Centrale photovoltaïque en toiture sur la maison de santé à Bligny-sur-Ouche en service depuis 2020

Centrales photovoltaïques toitures BF Énergie

18 centrales en service fin 2024

2, 25 GWh de production

2,35 MWc de puissance en service

3,8 millions d'euros d'investissement

Environ 466 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)

Centrales photovoltaïques toitures SAS Côte-d'Or Solaire

Un objectif de 5 MWc pour environ une vingtaine de toitures équipées.

Les chiffres pour faire les comptes

La SEML investit dans la réalisation de projets d'énergies renouvelables participant à la transition énergétique. Elle a un portefeuille de projets en développement important et vise une augmentation de capital en 2025. Les administrateurs ont d'ores-et-déjà donné leur accord.

152 572 € disponibles au 1^{er} janvier 2024

- 56 068 €
de dépenses



dont 282 994 € de
fonctionnement

+ 485 387 €
de recettes



dont 263 125 €
de facturation de
développement à
la société de projet
des Grandes Terres
(projet de centrale
photovoltaïque au sol
à Labergement-les-
Seurre)

450 878 € disponibles au 31 décembre 2024

213 013 € de chiffre d'affaires

SEML Côte-d'Or Énergies

Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 2 240 000 €

Siège social : 9 A rue René Char - 21000 DIJON

03 80 50 99 29

direction@cotedor-energies.fr